

## CONSEIL DE SURVEILLANCE Séance du lundi 23 juin 2025

Délibération N°02/2025

*Compte financier 2024*

### MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AYANT VOIX DELIBERATIVE

#### Présents :

- **Monsieur le Docteur Jean LACOSTE**, représentant de la ville de Pau, Vice-Président du Conseil de Surveillance,
- **Monsieur Jean-Louis CALDERONI**, Maire de Bizanos, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Monsieur Mohamed AMARA**, représentant de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées,
- **Madame Geneviève BERGÉ**, Représentant le Président du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques,
- **Madame Sylvie LAFUENTE**, Représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques (CSIRMT),
- **Monsieur le Docteur Eric MONLUN**, Représentant la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame le Docteur Karine MASSALOUX-TAROZZI**, Représentante de la Commission Médicale d'Etablissement,
- **Madame Sandrine BARADAT**, Représentante des organisations syndicales (CGT),
- **Monsieur Denis LAVROF**, Représentant des organisations syndicales (CFDT),
- **Monsieur Pierre PEYRE**, désigné par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Madame le Docteur Catherine DUBROCA**, désignée par Monsieur le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine,
- **Monsieur le Docteur Bernard CENRAUD**, désigné par Monsieur le Préfet,
- **Madame Juliette COLINMAIRE**, Association Visiteurs des Malades en Etablissements Hospitaliers, Représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet,
- **Madame Anne-Marie PEENE**, Ligue contre le Cancer, représentante des usagers, désignée par Monsieur le Préfet.

#### Excusés :

- **Monsieur François BAYROU**, Maire de Pau, Président du Conseil de Surveillance.

**Délibération N°02/2025**

**Compte financier 2024**

LE CONSEIL DE SURVEILLANCE,

VU le Code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-1 (3°) et suivants,

VU le rapport financier remis aux membres du Conseil de surveillance (document préparatoire),

VU la concertation du Directoire en date du 16 juin 2025,

VU l'avis de la Commission Médicale d'Établissement en sa séance du 18 juin 2023,

VU l'avis du Comité Social d'Établissement en sa séance du 10 juin 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote, dont les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

Votants : 14  
Abstentions : 1  
Contre : 1  
Pour : 12

**DECIDE :**

- L'adoption du compte financier 2024 présenté par Monsieur le Directeur, en concordance avec les éléments fournis par le cabinet MAZARS, commissaire aux comptes.

Fait à Pau, le 23 juin 2025

Le Vice-Président du Conseil de Surveillance,

  
Docteur Jean LACOSTE

Pour ampliation,

Le Directeur,

  
Julien ROSSIGNOL